



Distr.  
GENERALE  
A/C.5/875  
6 septembre 1961  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Seizième session  
CINQUIÈME COMMISSION

RAPPORTS FINANCIERS ET COMPTES POUR L'EXERCICE 1960

Note du Secrétaire général

1. Comme suite à ce qui avait été entendu lors de la 708<sup>ème</sup> séance de la Cinquième Commission, le Secrétaire général a préparé un état global de l'actif et du passif au 31 décembre 1960 et un état global des recettes, dépenses et excédents budgétaires pour l'exercice 1960, pour l'ensemble des fonds commis à sa garde<sup>1/</sup>. On trouvera à la fin de la présente note des notes explicatives suivie des états globaux et des annexes pertinentes.
2. Le Secrétaire général publie cette documentation pour l'information de l'Assemblée générale; la Cinquième Commission sera ainsi saisie du présent document au moment où elle examinera les comptes et les rapports de vérification des comptes.

NOTES EXPLICATIVES

3. Toutes les activités visées sous la rubrique "Organisation des Nations Unies, trust funds et comptes spéciaux" sont entreprises sur une base annuelle sauf dans le cas du Fonds spécial. La durée des projets du Fonds spécial dépassera en général celle de l'exercice; aussi les ouvertures de crédits que le Conseil d'administration approuve pour les projets du Fonds spécial ne font-elles pas d'ordinaire l'objet d'engagements au cours de l'exercice, et les crédits ainsi ouverts et non engagés sont reportés sur l'exercice suivant à titre de réserve pour les projets approuvés. Il convient de noter qu'en ce qui concerne le Compte spécial pour le Programme élargi d'assistance technique, les soldes non utilisés en fin d'exercice des crédits alloués aux organisations participantes autres que l'ONU pour le programme 1960

<sup>1/</sup> Il s'agit des fonds faisant traditionnellement l'objet des comptes de l'ONU ainsi que du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et des fonds constitués au moyen de contributions volontaires et gérés par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

approuvé par le Comité de l'assistance technique ont été reportés à titre de réserve pour les projets approuvés; toutefois, dans ce cas, cette réserve n'est pas destinée à permettre l'exécution au cours d'exercices subséquents du programme approuvé pour 1960, mais à permettre l'exécution de projets en 1960 par les institutions spécialisées et l'Agence internationale de l'énergie atomique. Les dépenses engagées par cette dernière en 1960 ne figurent pas au tableau 11 des comptes de l'ONU arrêtés à la fin de l'exercice et il n'en a donc pas été tenu compte dans l'état global. Ces dépenses font toutefois l'objet d'un document spécial dont l'Assemblée générale est saisie en application de la résolution 519 A (VI) et qui est intitulé "Rapports de vérification concernant les dépenses effectuées par l'Agence internationale de l'énergie atomique et les institutions spécialisées, au titre du Compte spécial de l'assistance technique". Pour les projets du Fonds spécial et pour le budget d'administration du Directeur général et l'allocation préparatoire versée au Directeur général, l'état global ne tient compte, pour des raisons analogues, que des dépenses engagées en 1960 par l'ONU en tant qu'agent chargé de l'exécution et des dépenses engagées au titre du budget d'administration du Directeur général et de l'allocation préparatoire versée au Directeur général pour 1960. On a établi d'autre part un document groupant les comptes, arrêtés au 31 décembre 1960, relatifs aux projets du Fonds spécial pour tous les agents chargés de l'exécution.

4. Les comptes du Fonds des Nations Unies pour l'enfance comprennent également une réserve pour les projets approuvés, en plus des dépenses engagées. L'exécution des projets ou programmes entrepris par le Fonds déborde la durée d'un exercice, et les crédits alloués par le Conseil d'administration sont donc utilisés aussi au cours d'exercices subséquents.

5. L'état global contient surtout des comptes de gestion. Les exceptions sont constituées par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et la Caisse des pensions du personnel employé à temps partiel à Genève (les fonds qui étaient commis à la garde de l'ONU au 31 décembre 1960 étant seuls pris en considération) et par le Compte spécial pour le Programme élargi d'assistance technique et le Fonds spécial (les dépenses engagées par les organisations participantes et les agents chargés de l'exécution autres que l'ONU n'étant pas prises en considération).

6. Le compte relatif à la perception d'une surtaxe sur les péages dans le canal de Suez porte surtout sur la perception des surtaxes, mais il comprend également des dépenses peu importantes et des remboursements aux gouvernements pour les avances qu'ils avaient consenties au titre des opérations de dégagement. L'état VIII des comptes de l'ONU indique les recettes et les dépenses à compter du jour où une surtaxe a commencé à être perçue sur les péages alors que l'état global ne tient compte que des recettes et des dépenses de 1960.

7. L'actif figurant dans l'état global comprend principalement l'encaisse, le portefeuille, les contributions à recevoir des gouvernements et les sommes et avances à recevoir. Dans le cas de l'ONU et de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, on a fait figurer respectivement en actif la valeur des immobilisations et la valeur du matériel et des fournitures non distribués, calculée au prix coûtant dans les deux cas, avec, en contre-partie, les avances des Etats Membres, la part des Etats Membres dans les immobilisations, les fonds reçus en donation et le fonds de roulement. Aucune réserve n'est inscrite dans l'état global en ce qui concerne les contributions à recevoir des gouvernements, sauf dans le cas Compte spécial pour le Programme élargi d'assistance technique, dont le Fonds de roulement et de réserve a avancé les fonds nécessaires à l'exécution du programme approuvé pour 1960 par le Comité de l'assistance technique, fonds qui devaient être prélevés sur les contributions annoncées pour 1960 mais non versées par les gouvernements.

**Etat global de l'actif et du passif au 31 décembre 1960, et des recettes, dépenses et excédents budgétaires pour l'exercice 1960 : Organisation des Nations Unies**  
**Trust funds et comptes spéciaux, Fonds constitués au moyen de contributions volontaires et gérés par le Haut Commissaire pour les réfugiés, Fonds des Nations Unies**  
**pour l'enfance et Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient**  
 (Dollars des Etats-Unis)

Etat de l'actif et du passif	Nations Unies				Fonds constitués au moyen de contributions volontaires et gérés par le Haut Commissaire pour les réfugiés, Fonds des Nations Unies pour l'enfance et Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient		Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	Total
	Fonds général, roulement et autres fonds (Annexe I)	Programme d'assistance technique (Annexe II)	Fonds spécial (Annexe II)	Surtaxe perçue sur les péages dans le canal de Suez	Compte "ad hoc" pour les opérations des Nations Unies au Congo	Caisse commune des Nations Unies		
Actif au 31 décembre 1960								
Encaisse et disponible en banque	8 137 284	8 533 760	24 130 799	2 402 305	623 088	891 401	21 010 733	
Portefeuille (y compris comptes en banque portant intérêt)	11 365 179	10 032 916	39 064 638	37 909	37 909	111 473 327	2 611 219	
Contributions (caisses en recouvrement, avances) à recevoir des gouvernements	18 179 677	6 560 169	41 283 811	312 701	22 247 546	137 063 874	5 282 202	
Sommes à recevoir et avances	2 778 270	1 504 598	496 010	631 818	343 943	6 833 204	27 178 965	
Prêts à rembourser							6 231 749	
Matériel et fournitures							2 110 076	
Immobilisations	89 177 041		5 000 000			89 177 041	5 446 356	
Sommes à verser à d'autres fonds et à en recevoir	15 634 658						259 760	
<b>Total</b>	145 272 339	27 631 443	109 975 258	3 366 824	23 292 482	432 510 272	40 533 232	
							29 708 064	
							553 721 327	
Passif au 31 décembre 1960								
Réserve pour dépenses irrégulières	3 325 650	2 121 928	1 012 354	19 893 471	27 686 905	54 040 332	72 951 163	
Réserve pour prêts et budgets approuvés		4 253 113	35 308 958			89 562 071	116 238 721	
Réserve pour dépenses de personnel (nécessaire au service)	1 249 637	365 129				1 249 637	5 658 468	
Fonds de précaution des impôts							1 249 637	
Réserve pour prêts à rembourser (compensation)							11 117 501	
Réserve pour contributions annoncées à recevoir des gouvernements	6 002 058	5 800 349	(337 666)	281 498	264 762	112 364 928	5 802 349	
Sommes à payer et soldes créditeurs divers		335 816	158 098			502 247 432	137 034 231	
Trust funds							2 045 750	
Avances des Etats Membres pour les immobilisations et le Fonds de roulement	73 270 264					73 270 264	73 270 264	
Part des Etats Membres dans les immobilisations	28 686 281					28 686 281	28 686 281	
Dons pour les immobilisations	18 886 468					18 886 468	18 886 468	
Fonds de roulement et de réserve	13 252 001	2 444 078				2 444 078	23 061 919	
Excédent	145 272 339	27 631 443	109 975 258	3 366 824	23 292 482	432 510 272	40 533 232	
<b>Total</b>	2 251 546	4 285 297	23 611 282	1 872 920	1 234 985	32 276 030	22 131 106	
							61 730 864	
							301 031 143	
Recettes en 1960								
Contributions des gouvernements	72 718 712	35 301 832	37 917 530	20 907 064	48 500 000	235 345 138	21 517 143	
Recettes accessoires, économies réalisées lors du règlement des engagements des services précédents et gains sur opérations de change	6 278 337	1 293 912	1 139 964	(72 535)	23 145	8 967 823	4 290 179	
Trust funds reçus		706 099	164 009			870 668	2 753 425	
Produit de la surtaxe perçue sur les péages dans le canal de Suez	79 297 049	37 301 803	59 221 503	3 012 695	20 935 209	248 268 229	28 520 772	
<b>Total</b>	67 296 594	10 220 468	2 459 330	27 257	19 095 945	147 661 767	33 475 572	
Dépenses en 1960								
Réserve pour prêts et budgets approuvés	27 077 398		56 231 823			83 329 181	(2 623 211)	
Repayments des gouvernements d'emprunts pour les opérations de dépeçage du canal de Suez							1 773 032	
<b>Total</b>	67 296 594	37 297 826	36 841 173	1 800 289	19 095 945	232 763 900	30 892 361	
							34 701 276	
							313 689 842	
Excédent, Fonds de roulement et "trust funds" au 31 décembre 1960							2 274 412	
							23 061 919	
							80 526 244	

Notes : 1/ Total partiel pour les états certifiés par le Contrôleur de l'ONU et approuvés par le Secrétaire général.  
 2/ Somme due à la Caisse au 31 décembre 1960 (encaisse et portefeuille détenus par l'ONU pour le compte de la Caisse).  
 3/ Les recettes et les dépenses sont réduites de 1 100 000 dollars, subvention au Fonds général comptabilisée comme recettes et dépenses du Fonds spécial.  
 4/ Recettes et dépenses réduites de 673 790 dollars, comptabilisées comme recettes et dépenses du Fonds général.

ANNEXE I  
 Etat global de l'actif et du passif au 31 décembre 1960, et des recettes, dépenses et excédents budgétaires pour l'exercice 1960  
 de l'Organisation des Nations Unies et de certains de ses trusts (Unité)

(Dollars des Etats-Unis)

Etat de l'actif et du passif	Fonds général	Fonds de roulement	Fonds de modernisation du Palais des Nations	Fonds de dotation de la bibliothèque de la Fondation Ford à Genève	Ebibliothèque des Nations Unies à Genève	Caisses des Nations Unies employé à temps partiel à Genève	UNRWA Reliquat des dépenses d'actif	Fonds des Nations Unies pour le Congo	Fonds de secours au Congo	Frais généraux	Total
Actif au 31 décembre 1960	1 402 242	170 653	42 464	151 122	211	466 258	6 060 700	77 376	72 418	6 137 214	11 365 177
Encaisse et disponible en banque	15 885 297	259 752	580 922	5 941 274	23 531	2 034 577	3 062 155	3	18 179 627	18 179 627	18 179 627
Portefeuille (y compris comptes en banque portant intérêt)	82 259 553	323 469	5 582	104 011	331	6 376	36 641	3	89 177 041	89 177 041	89 177 041
Contributions et avances à recevoir des Etats Membres	87 236 310	1 521 217	40 390	375 124							15 634 632
Avances, prêts et sommes à recevoir	(9 369 470)	24 654 279	349 889								145 272 320
Remboursables	97 433 932	25 237 500	1 808 789	620 936	6 572 591	24 073	11 015 424	74 261	72 418	145 272 320	
Sommaires à virer à d'autres fonds et à recevoir											
Total	2 304 723	633 209	1 065	382 253	4 370	6 048	6 002 037	73 570 264	2 642 712	1 249 031	1 249 031
Passif au 31 décembre 1960	4 679 276	691 580	5 219	513 672	1 214	1 926	6 002 037	73 570 264	2 642 712	1 249 031	1 249 031
Réserve pour dépenses non réglées	47 500 000	25 237 500	348 764	40 390	484 000	40 390	6 200 000	372 521	6 200 000	372 521	6 200 000
Fonds de prêt, m. des impôts	28 645 891										28 645 891
Sommaires à payer et autres créanciers divers	11 090 449										11 090 449
Avances des Etats Membres pour les immobilisations et avances au Fonds de roulement	1 933 918										1 933 918
Dons pour les immobilisations	97 453 932	1 808 789	390 219	62 736	6 572 591	24 073	11 015 424	74 261	72 418	145 272 320	145 272 320
Excédent budgétaire	1 474 979	-	-	36 624	36 943	-	-	-	-	1 551 546	1 551 546
Total des recettes, des dépenses et excédent budgétaire	59 577 584			12 971 493	169 129					72 418 712	72 418 712
Excédent en 1960	6 152 604			332 643	23 344					6 512 337	6 512 337
Excédent en 1959	65 773 153			335 643	12 999 843	169 129				79 257 599	79 257 599
Total des recettes	65 264 171			-	1 901 604	114 294				67 256 594	67 256 594
Dépenses engagées	1 973 986			372 591	11 098 239	55 337				13 552 001	13 552 001
Excédent budgétaire au 31 décembre 1960											

/...

ANNEXE II

Etat global de l'actif et du passif au 31 décembre 1960, et des recettes, dépenses et excédents budgétaires pour l'exercice 1960, figurant dans les comptes de l'ONU: I) compte spécial pour le Programme général d'assistance technique; II) Fonds spécial

(Dollars des Etats-Unis)

Compte spécial pour le Programme général d'assistance technique

Etat de l'actif et du passif Actif au 31 décembre 1960	Fonds central		Secréariat du BAT	Total	Fonds spécial		Total
	ONU: Programme ordinaire et Programme général	ONU: Programme de l'ONU			ONU en tant qu'agent chargé de l'exécution de projets	Budget d'adminis- tration du Directeur- général et allocation provisoire versée au Directeur général	
Actif							
Encaisse et disponible en banque	1 834 882	94 574	8 533 760	14 089	24 116 700	24 130 789	
Portefeuille (y compris comptes en banque portant intérêt)	10 032 916		10 032 916		37 064 628	37 064 628	
Contributions (sans virements de contributions et avances)	6 560 169		6 560 169		41 283 831	41 283 831	
Avances et sommes à recevoir	339 892	61 314	1 504 598		496 010	496 010	
1 000 000			1 000 000		5 000 000	5 000 000	
Sommaires à virer à d'autres fonds et à en recevoir	24 537 241	1 538 888	27 631 443		109 961 169	109 975 248	
Passif							
au 31 décembre 1960							
Reserve pour dépenses non réglées	2 013 453	78 189	2 121 922		2 121 922	2 121 922	
Reserve pour projets et budgets approuvés	(1 839 384)	(19 086)	4 232 113		98 199 304	(81 655)	
Reserve pour contributions annuées	385 129		385 129		(6 808 691)	(6 808 691)	
à recevoir des gouvernements	5 802 349	56 905	5 802 349		1 334 298	(471 964)	
à payer et soldes créditeurs divers	8 762 966		10 779 626				
Fonds de roulement et de réserve	2 444 078		2 444 078				
Trust funds	335 916		335 916				
1 004 664			1 004 664		17 627 567	17 627 567	
Sommaires non allouées, non engagées, non affectées	2 938 314	153 888	27 631 443		109 961 169	109 975 248	
Etat des recettes, des dépenses et de l'excédent budgétaire							
1. Excédent budgétaire au 1er janvier 1960							
Fonds de roulement et de réserve et trust funds	2 718 929	84 056	2 949 011		23 488 743	23 512 288	
Sommaires non allouées, non engagées, non affectées	795 593		1 315 236				
Total	3 504 881	84 056	4 264 247		23 488 743	23 512 288	
Recettes en 1960							
Contributions des gouvernements:							
Dues au 1er janvier 1960	5 284 800						
Contributions annoncées pour 1960 (et les exercices suivants), moins ajustements pour les exercices antérieurs et pour pertes sur opérations de change	33 298 289				36 345 779	36 345 779	
Dépenses locales et dépenses d'administration des bureaux du BAT	41 104 181				3 371 751	3 371 751	
Dues au 31 décembre 1960	5 284 800				57 917 530	57 917 530	
Total (net) des contributions des gouvernements	2 455 416	(84 056)	35 301 832		341 237	(341 237)	
Dépenses non engagées de l'exercice précédent et de l'exercice 1960	288 770		1 905 082		1 139 944	1 139 944	
Economies réalisées lors du règlement des engagements des exercices précédents, recettes accessoires, gain au change	1 680 000	150 000	434 830				
Excédents et crédits réservés sur le budget de l'ONU et sur celui du Fonds spécial	706 092		2 130 000		164 009	164 009	
Trust funds reçus	38 045 503	76 142	40 534 803		59 398 731	59 398 731	
Total	2 409 693	100 000	40 967 266		65 299 907	65 299 907	
Dépenses en 1960							
Allocations aux organisations participantes et au BAT	1 133 538	(184 187)	979 351				
Crédits alloués à nouveau	36 371 446	(8 166 577)	26 068 007				
Allocations ordinaires et allocations pour cas d'urgence	37 271 811	(2 131 100)	27 077 384				
Dépenses engagées	600 441	10 598 299	11 450 468		1 861 948	1 861 948	
Sommaires réservés à des projets et budgets approuvés	38 131 625	2 275 573	40 967 266		(8 061 984)	(8 061 984)	
Total	2 275 573	100 000	40 967 266		65 299 907	65 299 907	
Excédent budgétaire au 31 décembre 1960							
Fonds de roulement et de réserve, trust funds	2 444 078	335 905	2 779 894		17 627 567	17 627 567	
Sommaires non allouées, non engagées, non affectées	975 100	494 664	1 469 764		6 205 947	6 205 947	
Total	3 419 278	830 569	4 249 847		17 7 267	17 7 267	

1/ Y compris les contributions relatives aux dépenses locales.  
 2/ Fraction non virée des crédits alloués et crédits ouverts "d'opérations".